

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2009

À l'ordre du jour :

- Vote du Budget primitif 2009 : Budget général - budget Eau et assainissement - Caisse des Ecoles
- Avenant à la convention du Centre de Loisirs pour les vacances de printemps
- ZA des Grandes Blâches : Accord de regroupement de commande des travaux avec la CCL
- Bornage parcelles aux Donnets
- Application des dispositions de l'article 1er de la loi des finances rectificatives pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008
- Emploi d'été maître-nageur
- Convention de mise à disposition temporaire de plans cadastraux
- Compte-rendu de séance

Infos :

- Les délibérations comptables (de la 2009-15 à la 2009-23) sont consultables dans le Registre en mairie.
- Les conventions citées dans les délibérations sont également consultables sur le Registre.

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 24 - OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget primitif 2009 du budget général et des budgets annexes Eau - Assainissement et Caisse des Ecoles qui se présentent ainsi :

Budget Général :

Dépenses de Fonctionnement : 809 294 € dont 272 719€ transférés en investissement

Recettes de Fonctionnement : 809 294 € dont excédent reporté : **106 698.16€**

Dépenses d'Investissement : 1 324 637€ dont déficit antérieur **65 575.34€**

Recettes d'Investissement : 1 324 637€ dont **272 719** du fonctionnement

Eau-Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement : 58 082€ dont **6137€** transférés en investissement

Recettes de Fonctionnement : 58 082€

Dépenses d'Investissement : 272 645 € dont déficit antérieur **105 355.07€**

Recettes d'Investissement : 272 645 € dont **18 985.13** d'excédent de fonctionnement 2008

Caisse des Ecoles :

Dépenses de Fonctionnement : 7 929 €

Recettes de Fonctionnement : 7 929 € dont excédent antérieur **843.33€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 25 - OBJET : Avenant à la convention du CLSH vacances de printemps

Le maire présente aux Conseillers municipaux la nouvelle convention de partenariat entre la commune et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 04 pour les vacances de printemps. Il précise que le montant de la participation communale sera de 1000€ au lieu de 800€ dans la mesure où la commune d'Upaix ne participera pas aux frais de séjour.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la FDFR 04 pour les vacances de printemps
- **Accepte** la participation de la commune pour un montant de **1 000€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 26 - OBJET : Emplois d'été de Maître Nageur

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il est nécessaire de recruter pour la saison 2009, un Maître Nageur titulaire du BEESAN.

Le Maître nageur employé en 2008 renouvelle sa candidature. Il convient de déterminer les critères de l'embauche.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Créé** le poste de Maître Nageur du **15 juin au 31 août 2009**
- **Fixe** la rémunération sur la base de l'indice **majoré 342** à laquelle seront ajoutées 4 heures supplémentaires par semaine et 10% de congés payés. Il précise qu'en complément la personne dispose gracieusement d'un logement charges comprises eau et électricité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 27 - OBJET Détermination des limites de parcelles lieu-dit Les Donnets

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux, du bornage effectué en date du 27 février sur convocation du Géomètre mandaté par un riverain afin de déterminer les limites parcellaires de chacun. Suite aux diverses possibilités invoquées par les parties, le géomètre a établi un relevé faisant apparaître trois solutions matérialisant différentes limites en bleu, en rouge et en vert.

Le plan est remis aux conseillers pour en délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **FIXE** les limites séparatives du domaine communal et du propriétaire de la parcelle B 465 sur la proposition du tracé ROUGE, le dit tracé doit passer à l'OUEST de l'arbre
- **PRECISE** que le plan du géomètre est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 28 - OBJET : Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificatives pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L1615-6

Le dispositif du plan ce relance relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) , inscrit à l'article L1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) , permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'Investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montant effectifs réalisés en 2009.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004-2005-2006-2007- soit 608 323€
- **Décide** d'inscrire au budget de la commune du POËT 148 820 (budget annexe eau assainissement + 1 235 340 (budget général) soit **1 384.160€** de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 43.95% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat
- **Autorise** le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune du POËT s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POËT s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 29 - OBJET Commande groupée de travaux pour ZA des Grandes Blâches

Le Maire informe les Conseillers que par délibération en date du 18 février 2005, le Conseil Communautaire de la CCL a confié à la DDE la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de la zone d'activités intercommunales des Grandes Blâches située sur notre Commune.

Le projet d'aménagement établi par la DDE en mars 2008 fait ressortir un montant prévisionnel de travaux de 1.102.000 € auquel s'ajoute le coût de l'aspersion (58.000 € HT) soit au total 1.160.000 € HT pour la CCL. Le coût des travaux d'aménagement extérieurs et réseaux à la zone est estimé à 214.000 € HT à la charge de la commune du Poët. La Maîtrise d'œuvre pour ces travaux a également été confiée à la DDE par délibération du 09 octobre 2007.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement extérieurs à la zone et les travaux d'aménagement de la zone elle-même dans un cadre unique, la CCL et la commune du Poët souhaitent constituer un groupement de commande conformément aux dispositions prévues à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

En application de l'article 26 du nouveau Code des Marchés Publics, le montant prévisionnel des travaux permet de passer le marché selon une procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président de la CCL à lancer une consultation pour la réalisation de l'ensemble des travaux selon une procédure adaptée, en application de l'article 26 du Code des Marchés Publics ;
- **APPROUVE** l'établissement d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCL et la commune du Poët ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15</p> <p>Date de la convocation 23/03/2009</p>	<p>LE TRENTE MARS DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES BAILLON Bruno par Claude DESNOËS</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaires de séance : - - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry</p>
---	---

2008- 30 - OBJET Convention de mise à disposition temporaire des plans cadastraux

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux, que les plans cadastraux de la commune ont été demandés pour l'élaboration de divers dossiers par la Communauté de Communes du Laragnais notamment le dossier lié au P-A-S (Programme d'Aménagement Solidaire)

Le Maire précise que l'utilisation portera uniquement sur la partie « image » des plans. Il est donc nécessaire de passer une convention entre la Commune, les Services Fiscaux et la Société Séba-Méditerranée chargée du dossier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention fixant les modalités de concession temporaire des droits d'utilisation des Plans cadastraux « image » de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2009

SÉANCE ORDINAIRE 18 h00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 14 - Votants : 14 pour les comptes administratifs et 15 pour les autres délibérations

Date de convocation 23/03/2009

LE TRENTE MARS DEUX MILLE HUIT le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES BAILLON Bruno représenté par Claude DESNOËS

ABSENTS : -

Secrétaires de séance : - HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 - Vote à l'unanimité du Compte Administratif budget annexe de la caisse des écoles 2008

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUE REALISE PREVUE REALISE 10 500.00 € 8782.66
€10 460.00 €8544.00 € Déficit 2008 238.66 € Excédent 2007 1081.99 € Excédent de clôture 843.33 €

N° 16 – Vote à l'unanimité de l'affectation du résultat de 843.33€ à reporter en recettes de fonctionnement au budget 2009

N° 17 – Vote à l'unanimité le compte de Gestion du budget annexe de la caisse des école présenté par Monsieur le Percepteur

N° 18 - Vote à l'unanimité du Compte Administratif budget de l'eau et assainissement 2008

N° 19 - Affectation du résultat de clôture : à l'unanimité

Le conseil, après avoir constaté le résultat négatif de la section d'investissement, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 18 985.13€ au compte 1068. recettes d'Investissement du budget 2009

N° 20 – Vote à l'unanimité le compte de gestion du budget eau et assainissement présenté par Monsieur le Percepteur

21 - Vote à l'unanimité du Compte administratif du budget général année 2008

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUE REALISE PREVUE REALISE 1 275
645 € 695 937.91 € 1 275 645 € 684 971.15 € Déficit de clôture 2008 10 966.76 € Excédent
de l'exercice 2007 448 974.02 € Excédent de clôture 438 007.26 €

N° 22 - Affectation du résultat de clôture à l'unanimité

Le conseil après avoir constaté le besoin de financement en section d'investissement affecte au ct 1068 la somme de 65 575.34€ + restes à réaliser en dépenses 283 733.76€ et en recettes 18 000€ soit 331.309.10€
Reporte en recettes de fonctionnement 2008 : 438 007.26 – 331 309.10€ = 106 698.16€

N° 23 – Vote à l'unanimité le compte de gestion du budget général présenté par Monsieur le Percepteur

N° 24 - Vote à l'unanimité du Budget primitif 2008 du Budget Général

- **Dépenses de Fonctionnement** 809 294€ dont **272 719€** transférés en section d'Investissement
- **Recettes de Fonctionnement** 809 294€ dont excédent antérieur **106 698.16€**
- **Dépenses d'Investissement** 1 324 637€ dont déficit antérieur 65 575.34€
- **Recettes d'Investissement** 1 324 637€ dont **272 719€** du Fonctionnement

Vote à l'unanimité du Budget primitif 2008 des budgets annexes

Caisse des Ecoles :

Dépenses de Fonctionnement : 7 929 €
Recettes de Fonctionnement : 7 929 € dont excédent antérieur **843.33€**

Eau-Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement : 58 082€ dont 6137 transféré en recettes d'investissement
Recettes de Fonctionnement : 58 082€

Dépenses d'Investissement : 272 645€ dont déficit antérieur **105 355.07€**
Recettes d'Investissement : 272 645€ dont **18 982.13€** d'excédent 2008 du fonctionnement

Au cours de la séance le Conseil municipal par délibération à l'unanimité :

N° 25 – A ACCEPTE et AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention entre la commune et la FDFR 04 pour le centre de loisirs de **printemps** dont le montant passe de 800€ à 1000€. Une commune partenaire ne participant pas au frais de fonctionnement pour cette période.

N° 26 – CREE pour la période estivale du **15 juin au 31 août 2009** le poste de Maître Nageur titulaire du BEESAN. **FIXE** la rémunération sur la base de l'indice majoré **342** à laquelle sont ajoutés **10% de congés payés et 4 heures par semaine d'heures supplémentaires et précise** qu'un logement est mis gracieusement à disposition.

N° 27- A DETERMINE. Les limites parcellaires au droit de la propriété cadastrée B 465 au lieudit des Donnets

N° 28 – DECIDE de signer avec l'Etat la convention permettant de percevoir une année plus tôt la TVA des travaux réalisés en 2008 sur le budget 2009. Cette procédure deviendra automatique si les dépenses d'investissement dépassent le montant fixé par la Préfecture qui est de 608 323€. Ce montant correspond à la moyenne des travaux réalisés par la commune sur les années 2004 à 2007.

N° 29- ACCEPTE de signer une convention avec la CCL pour le groupement de commande des travaux à réaliser pour la ZA des Grandes Blâches

N° 30 – AUTORISE le maire à signer la convention temporaire des droits d'utilisation des plans cadastraux « image » de la commune pour les dossiers inscrits au « Programme d'Aménagement Solidaire »

DIVERS

Caution de locataires partis. Le remboursement ou la retenue de celle-ci sera décidé après état des lieux des logements.

Le point sur la **MARPA**. Un appel d'offres a été lancé pour la Maîtrise d'œuvre. Il est décidé de suspendre la procédure suite à des observations faites par l'Ordre des Architectes.

Le point sur **la Poste** : le conseil devra délibérer en avril sur la méthode de maintien de ce service au Poët. Une convention sera établie

La séance est levée à 11 h 00

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Jacqueline HOTTERBECK – Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE